



联合国
粮食及
农业组织

FOOD AND
AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE
UNITED NATIONS

ORGANISATION
DES NATIONS
UNIES POUR
L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION
DE LAS NACIONES
UNIDAS PARA
LA AGRICULTURA
Y LA ALIMENTACION

منظمة
الأمم
المتحدة
للزراعة
والغذاء

Viale delle Terme di Caracalla,
00100 Rome, Italy

Cables:
FOODAGRI ROME

Telex: 625852 FAO I
610181 FAO I

Facsimile: +39 0657053152

Telephone: +39 0657051

Our Ref.: K/AGD-806

2007

Invitation à la deuxième session de l'Organe directeur du
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, Italie, 29 octobre – 2 novembre 2007

Prière de répondre avant le 30 septembre 2007

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur d'adresser une invitation à participer à la deuxième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La session se tiendra au Siège de la FAO, à Rome, du 29 octobre au 2 novembre 2007. La séance d'ouverture est fixée au lundi 29 octobre 2007 à 10 heures. La session sera précédée d'une journée de consultations régionales, le 27 octobre 2007.

Cette session, convoquée en vertu des dispositions de l'Article 19 du Traité, est ouverte à toutes les Parties contractantes du Traité international ainsi qu'à des observateurs. Les dépenses engagées par les représentants des Parties contractantes à l'occasion des sessions de l'Organe directeur ou de ses organes subsidiaires, ainsi que les dépenses engagées par les observateurs lors des sessions, sont à la charge de leurs gouvernements ou organisations respectifs. Toutefois, des ressources extrabudgétaires ont été mises à la disposition du Secrétariat afin de faciliter, sur demande, la participation d'un représentant pour les Parties contractantes en développement. Les pays qui souhaitent bénéficier de cette offre sont invités à informer le Secrétariat de leur intention avant le 30 septembre 2007, et à transmettre le nom et les coordonnées complètes de leur représentant.

Les travaux se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Le projet d'ordre du jour provisoire est joint à la présente invitation. Des documents complémentaires pourront être téléchargés, dès qu'ils seront disponibles, à partir du site Web suivant : <http://www.planttreaty.org>.

./.

Le Directeur général souhaiterait connaître avant le 30 septembre 2007 les noms des délégués, suppléants, experts et conseillers de chaque Partie contractante ou, pour les Parties non contractantes, les noms des observateurs désignés pour participer à cette session. Les noms et adresse, ainsi que les numéros de téléphone et de télécopie et les adresses électroniques seront communiqués à:

M. Shakeel Bhatti
Secrétaire
Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italie
Tél.: +39 06 5705 3554
Télécopie: +39 06 5705 6347
Courriel: PGRFA-Treaty@fao.org

Toute question ou demande d'information devra également être soumise au Secrétaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à l'adresse susmentionnée.

Chaque Partie contractante est invitée à soumettre les lettres de créance de son délégué, suppléant, expert et conseiller désigné pour assister à cette session au Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, si possible avant le 15 octobre 2007.

L'envoi des lettres de créance avant la session faciliterait grandement le processus de vérification du Secrétariat. Les lettres de créance seront délivrées par le chef d'État ou de gouvernement, le ministre des affaires étrangères ou le ministre compétent, ou en leur nom, et dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, par l'autorité compétente de cette organisation. Si les lettres de créance sont soumises sous forme de copie ou par télécopie, l'original devra être fourni au moment de l'inscription. Un modèle de lettre de créance délivrée par un ministre des affaires étrangères est joint pour votre information.

L'attention des participants est appelée sur le fait que l'entrée en Italie est strictement réglementée et sera notamment refusée aux personnes dépourvues du visa requis. Les participants ayant besoin d'un visa d'entrée doivent se le procurer auprès du Consulat ou de la Mission diplomatique de l'Italie dans leur pays, avant leur départ pour Rome. Il est rappelé que, depuis l'adhésion de l'Italie à l'Accord de Schengen, la délivrance d'un visa d'entrée en Italie peut prendre jusqu'à trois semaines. Les participants provenant d'un pays où il n'existe ni Consulat, ni Mission diplomatique de l'Italie pourront obtenir un visa à leur arrivée à Rome, à condition d'en avoir informé, par télécopie, la Sous-Division du protocole de la FAO à Rome. Les participants doivent fournir leurs nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité et numéro de passeport, leur numéro de vol, leur date d'arrivée et leur itinéraire en prévoyant un délai d'au moins trois semaines pour permettre à la Sous-Division du protocole de solliciter la délivrance d'un visa d'entrée à l'aéroport de Rome ou à un autre poste frontière italien. Les participants qui ne se conformeront pas à ces dispositions se verront refuser l'entrée en Italie par les autorités italiennes.

La FAO est une zone non fumeurs. Il est donc interdit de fumer dans ses locaux.